

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-595

Règlement décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel d'une partie du chemin du Lac-Gustave par la municipalité de Wentworth-Nord pour la période hivernale 2021-2022

ATTENDU QUE la Municipalité de Wentworth-Nord désire se prévaloir de l'article 70 de la Loi sur les compétences municipales (LCM) afin de pouvoir prendre en charge les chemins privés et de pouvoir imposer une taxe spéciale et/ou une tarification pour l'entretien de ces chemins ;

ATTENDU QUE la taxe spéciale et/ou la tarification tiendra compte du bénéfice reçu par le débiteur ;

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le « Règlement n° 2016-485 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien des voies privées sur le territoire de la municipalité de Wentworth-Nord pour les périodes estivales et hivernales » (entrée en vigueur le 11 janvier 2017) ;

ATTENDU QUE plus de 50 % des propriétaires des lots riverains du chemin du Lac-Gustave ont témoigné leur accord pour que certains travaux soient effectués à leurs frais et que les services du Garage R/T. Smith Inc. ont été retenus pour une somme de 32 340,58 \$ taxes incluses ;

ATTENDU QUE sur le montant de 32 340,58 \$, un montant de 1 954,58 \$ taxes incluses servira de provision pour les imprévus ;

ATTENDU QUE l'entrepreneur concerné est avisé de procéder aux travaux d'entretien hivernal requis ;

ATTENDU QU'UN avis de motion et le dépôt du présent règlement a été dûment donné par le conseiller monsieur Eric Johnston lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 octobre 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Karine Brunet, appuyée par monsieur Régent Gosselin

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ des membres du Conseil municipal que le Règlement 2021-595 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel d'une partie du chemin du Lac-Gustave par la municipalité de Wentworth-Nord pour la période hivernale 2021-2022 soit adopté et qu'il soit statué et ordonné comme suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Pour la période du 15 octobre 2021 au 1^{er} mai 2022, la Municipalité prendra à sa charge l'entretien hivernal d'une partie du chemin du Lac-Gustave. Les travaux suivants seront effectués :

L'entretien hivernal pour un montant maximal de 32 484.39 \$ par année, taxes, frais de gestion et d'administration inclus.

ARTICLE 3

Pour assumer les coûts de l'entretien hivernal de cette partie du chemin du Lac-Gustave, une tarification sera imposée en même temps que les taxes foncières générales 2022;

Advenant que l'entrepreneur abandonne son contrat, la Municipalité n'aura aucune obligation envers les citoyens outre celle de les rembourser pour le paiement ou la partie de paiement non utilisé.

ARTICLE 4

Pour assumer les coûts de l'entretien hivernal 2021-2022 d'une partie du chemin du Lac-Gustave, une tarification de 590,63 \$ sera imposée à chacun des cinquante-cinq (55) propriétaires de maison et/ou chalet. La liste desdits propriétaires est annexée au présent règlement et en fait partie comme si elle était ici au long reproduite.

ARTICLE 5

La tarification qui sera imposée sera payable par le ou les propriétaires d'immeuble bénéficiant des travaux de l'avis du conseil au même titre que les autres taxes.

ARTICLE 6

Cette tarification sera payable par le propriétaire de l'immeuble en raison duquel elle est due et est alors assimilée à une taxe foncière imposée sur l'immeuble en raison duquel elle est due.

ARTICLE 7

Un intérêt et une pénalité aux taux fixés par le règlement déterminant les taux de taxes et les compensations pour services municipaux pour l'exercice financier de l'année où s'applique la tarification seront ajoutés sur tous les soldes impayés.

ARTICLE 8

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Danielle Desjardins
Mairesse

Marie-France Matteau
Directrice générale
et Secrétaire-trésorière

Avis de motion, présentation et dépôt : **Le 6 octobre 2021**
Adoption du règlement le : **Le 19 novembre 2021**
Affichage entrée en vigueur : **Le 26 novembre 2021**

Annexe au règlement numéro 2021-595		
Résidents sur le chemin du Lac-Gustave		
Matricule	Propriétaire	Adresse mun.
4078-08-7499	Jo-Ann Thomson-Irving	1160 ch du Lac-Gustave
4079-30-2311	Mélanie Lamb	1180 ch du Lac-Gustave
4078-29-5153	Mike Bleho	1184 ch du Lac-Gustave
4078-29-2831	Greg Moeck	1188 ch du Lac-Gustave
4078-29-1505	Michael Homer	1192 ch du Lac-Gustave
4078-28-0874	Danielle Boyer	1204 ch du Lac-Gustave
4079-30-6875	Jonathan Lethbridge	1205 ch du Lac-Gustave
4078-18-9644	Lynda Basler	1210 ch du Lac-Gustave
4078-18-8114	Sara Teitelbaum	1212 ch du Lac-Gustave
4078-17-6874	Patrick V. McCarthy	1216 ch du Lac-Gustave
4079-51-0532	Stéphane Henri	1235 ch du Lac-Gustave
4078-17-2837	Ghislain Dion	1236 ch du Lac-Gustave
4078-07-5249	Judith Weissmann	1246 ch du Lac-Gustave
4078-07-0862	Barbara Élizabeth Fredericks	1248 ch du Lac-Gustave
3978-97-7976	David Gordon, Robin Williamson	1260 ch du Lac-Gustave
3978-97-5188	Bora Antic	1262 ch du Lac-Gustave
4079-41-7398	André Courte	1265 ch du Lac-Gustave
3978-97-2298	Bantic inc.	1266 ch du Lac-Gustave
3978-88-9411	Marc Charbonneau	1268 ch du Lac-Gustave
3978-88-6523	Francine Bisson	1270 ch du Lac-Gustave
3978-88-3632	Diane R. Hoyland	1274 ch du Lac-Gustave
3978-88-0638	David Fisher	1280 ch du Lac-Gustave
3978-78-7540	Susan Fisher	1282 ch du Lac-Gustave
3978-78-4241	Pascal Auclair	1286 ch du Lac-Gustave
3978-78-1361	Raymond Turcotte	1288 ch du Lac-Gustave
3978-59-9424	John David Joseph Meek	1294 ch du Lac-Gustave

3978-59-0846	John McLaren	1314 ch du Lac-Gustave
3978-49-7747	Richard Charron	1316 ch du Lac-Gustave
3978-49-4647	Leona Mckenty	1318 ch du Lac-Gustave
3978-49-1647	John Starkey	1328 ch du Lac-Gustave
3978-39-5439	Stéphane Le Gal	1334 ch du Lac-Gustave
3978-39-1717	Donald Hetherington	1344 ch du Lac-Gustave
3978-28-5284	Jean Paquin	1346 ch du Lac-Gustave
3978-19-9728	Simon Sabik	1354 ch du Lac-Gustave
3979-20-3363	Paul Terriault	1378 ch du Lac-Gustave
4079-32-4387	Caroline Chaput	1465 ch du Lac-Gustave
4079-22-8881	Suzanne Delisle	1467 ch du Lac-Gustave
4079-22-3262	Sylvain Richard	1469 ch du Lac-Gustave
4079-11-0987	Chandra Magill	1473 ch du Lac-Gustave
4079-01-3476	David Béchard	1475 ch du Lac-Gustave
3979-91-3877	Frank Sotelsek	1495 ch du Lac-Gustave
3979-81-9666	Giuseppe Trentadue	1515 ch du Lac-Gustave
3979-81-6463	Victoria Ann Payer	1517 ch du Lac-Gustave
3979-81-3356	Henri Nesvadba	1521 ch du Lac-Gustave
3979-81-0046	Michel Gaulin	1525 ch du Lac-Gustave
3979-71-6534	Garth William Hulley	1529 ch du Lac-Gustave
3979-71-3020	Stephen Sinclair	1531 ch du Lac-Gustave
3979-61-9706	Lance Neveu	1535 ch du Lac-Gustave
3979-60-6289	Daniel Chiasson	1539 ch du Lac-Gustave
3979-60-2875	Allan Sklar	1541 ch du Lac-Gustave
3979-50-7365	Daniel Dubé	1545 ch du Lac-Gustave
3979-50-3863	Stéphane Carrière	1547 ch du Lac-Gustave
3979-50-0559	Mélanie Dallaire	1551 ch du Lac-Gustave
3979-40-7156	Kim Bélanger	1553 ch du Lac-Gustave
3979-40-3657	Marius Posta	1555 ch du Lac-Gustave